



CONSEIL INDEPENDANT  
EN ENVIRONNEMENT

# Evaluation environnementale

## ABC 14

Colombelles (14 460)



## MÉMOIRE RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

**GES N°22712**

**Juin 2024**

### AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges  
35530 NOYAL-SUR-VILAINE  
Tél. 02 99 04 10 20  
Fax 02 99 04 10 25  
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

### AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes  
02000 BARENTON BUGNY  
Tél. 03 23 23 32 68  
Fax 09 72 19 35 51  
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

### AGENCE EST

870 avenue Denis Papin  
54715 LUDRES  
Tél. 03 83 26 02 63  
Fax 03 26 29 75 76  
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

### AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155  
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE  
Tél. 04 77 63 30 30  
Fax 04 77 63 39 80  
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

### AGENCE SUD-OUEST

Forge  
79410 ECHIRÉ  
Tél. 05 49 79 20 20  
Fax 09 72 11 13 90  
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONTEXTE DU MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>4</b>
2.1	IMPACT SUR LA POPULATION, LES BIENS MATERIELS, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL.....	4
2.2	IMPACT SUR LA BIODIVERSITE .....	5
2.3	ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000.....	5
2.4	IMPACT SUR LE SOL ET SOUS-SOL, LES TERRES.....	5
2.5	IMPACT SUR L'EAU.....	5
2.6	IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT .....	8
2.7	IMPACT SUR LE BRUIT .....	9
2.8	IMPACT SUR LA GESTION DES DECHETS .....	9
2.9	IMPACT LUMINEUX .....	9
2.10	ANALYSE DES EFFETS CUMULATIFS ET TRANSFRONTALIERS .....	10
2.11	SYNTHESE DES MESURES DESTINEES A EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES IMPACTS.....	11

## **1 CONTEXTE DU MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE**

Ce document présente de façon synthétique les éléments de l'évaluation environnementale. La présentation du site fait l'objet d'une note de synthèse spécifique. Pour plus de précisions techniques, le lecteur se reportera au dossier complet.

La société ABC 14 souhaite créer une extension à sa serre originelle, sur un terrain de 9 ha, au niveau de la zone d'activité du Lazzaro 3, sur la commune de Colombelles (14 460). Le présent dossier constitue l'évaluation environnementale de ce projet.

L'étude a été réalisée par les ingénieurs du GES<sup>1</sup>, bureau d'études indépendant, spécialisé en environnement (et représenté par son Président), à partir d'informations fournies par la société ou ses prestataires.

Les plans ont été fournis par l'exploitant ou son architecte<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> **GES** – Z.I des Basses Forges - 35530 Noyal-sur-Vilaine - Tél. 02.99.04.10.20 - Fax 02.99.04.10.25 –  
email : contact@ges-sa.fr

<sup>2</sup> **Treize Architecture** : 13 avenue de Cambridge – 14200 Hérouville-Saint-Clair – T. 02.31.53.42.42 –  
email : accueil@13-architecture.fr

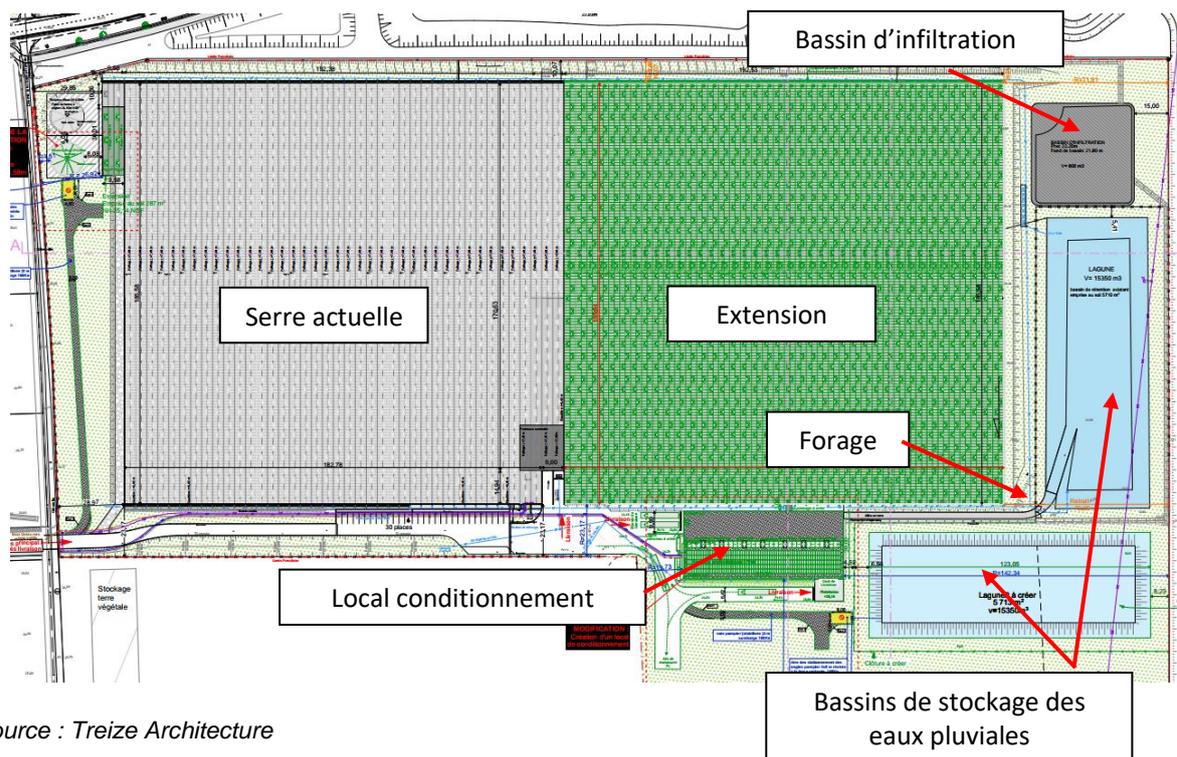
## 2 RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

### 2.1 IMPACT SUR LA POPULATION, LES BIENS MATERIELS, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

ABC 14 souhaite créer une nouvelle serre en extension à la serre actuelle, sur un terrain de 9 ha au niveau de la zone d'activité du Lazzaro 3, sur la commune de Colombelles (14 460). Le projet est d'implanter une extension d'une serre de 35 000 m<sup>2</sup>, identique à l'actuelle.

Le plan du site dans sa configuration future est présenté ci-dessous.

Plan n°2.1 : Configuration générale du site après projet



Source : Treize Architecture

Le futur site sera également constitué de parkings pour véhicules légers et des voiries associées, ainsi qu'un local pour le conditionnement des légumes. Toutes les voiries du site et les sols des bâtiments seront imperméables et les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales seront étanches.

Des quais sont situés au sud, directement accolée à la voirie, pour la serre existante, et une continuité de ces quais est prévue pour l'extension.

Le projet est conforme aux règles d'urbanismes en vigueur, notamment le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Le terrain ne se situe pas dans la zone de protection des monuments historiques, le plus proche étant localisé dans le centre-ville de la commune de Cuverville, à 690 m à l'est. De plus, aucun site classé ou inscrit n'est présent près du secteur d'étude.

ABC 14 réalise de l'agriculture biologique de légume sous serre, compte tenu de cette activité elle n'émet aucun rejet nocif pour les populations avoisinantes et n'utilise aucun produit dangereux.

L'insertion paysagère sera soignée et l'extension de la serre sera construite dans la continuité de la serre préexistante.

**Au terme du projet, l'activité du site n'aura pas d'impact notable sur la population, les biens matériels, le paysage et le patrimoine culturel.**

## **2.2 IMPACT SUR LA BIODIVERSITE**

La zone d'implantation du projet se présente comme une terre anciennement agricole et déterminée dans le PLU en zone 2AU. De plus, il ne le situe pas au sein d'un réservoir de biodiversité.

La zone naturelle, ZNIEFF I, la plus proche du site est la Pelouse Calcicole du Plateau à 2,7 km au sud-ouest. La zone NATURA 2000 la plus proche est l'Estuaire de l'Orne, situé à 7,4 km au nord du secteur d'étude. De par son éloignement, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur ces zones.

Aucune zone humide n'est répertoriée près du projet.

L'éloignement entre le site et les zones protégées les plus proches, ainsi que les modalités d'exploitation de l'activité d'agriculture biologique, permettent d'identifier l'absence d'impact notable sur la biodiversité par le projet.

## **2.3 ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000**

Le site d'implantation d'ABC 14 étant éloigné de plus de 7 km de la zone Natura 2000 la plus proche, l'activité du site n'implique pas d'incidence directe sur cette zone.

Concernant les rejets d'eaux usées du site (uniquement les eaux sanitaires du site), elles sont collectées par un réseau étanche et sont dirigées vers le réseau d'assainissement communal où elles seront traitées.

De plus, ABC 14, compte tenu de son activité, n'utilise et donc ne rejettera aucun produit dangereux, susceptible d'altérer la biodiversité.

Au vu de l'éloignement de la zone Natura 2000 du site, aucune incidence particulière des rejets atmosphériques n'est attendue, de même que pour les émissions sonores.

**L'activité du site ne présente pas d'impact direct ou d'impact indirect notable sur cette zone.**

## **2.4 IMPACT SUR LE SOL ET SOUS-SOL, LES TERRES**

Au niveau du site agricole, l'impact sur les sols sera non notable sachant que :

- ABC 14 pratique l'agriculture biologique sous serre, et n'utilise aucun produit dangereux
- ABC 14 ne produit donc aucun déchet dangereux et il n'y a aucun risque de pollution par lixiviation.
- Elle pratique également la fertilisation raisonnée

L'eau pluviale récupérée par ABC 14 pour l'irrigation de ses cultures est stockée dans des bassins prévus à cet effet, et est directement transférée pour l'exercice de l'activité. Les eaux en surplus sont quant à elle redirigées directement vers le bassin d'infiltration. Les ouvrages sont suffisamment dimensionnés pour s'assurer du traitement adéquat des eaux pluviales non utilisées.

**Ainsi, l'activité du site n'est pas de nature à impacter le sol et les terres de façon notable.**

## **2.5 IMPACT SUR L'EAU**

### **2.5.1 Consommation d'eau**

L'alimentation en eau du site sera assurée, en majorité, par la récupération d'eau de pluie. En cas de manque de stockage des eaux pluviales, le site s'approvisionne en eau via le forage présent sur site.

Le principal poste de consommation d'eau est lié à l'activité de culture des légumes, et plus précisément à l'irrigation des cultures. Les autres postes seront liés aux eaux sanitaires.

Au terme du projet, la consommation annuelle est estimée à 56 671 m<sup>3</sup>/an, dont 995 m<sup>3</sup>/an pour les eaux sanitaires, et 55 676 m<sup>3</sup>/an pour l'irrigation. De cette dernière consommation, 11 000 m<sup>3</sup>/an provient du forage, et le reste provient de la réutilisation des eaux pluviales.

### **2.5.2 Traitement des eaux résiduaires**

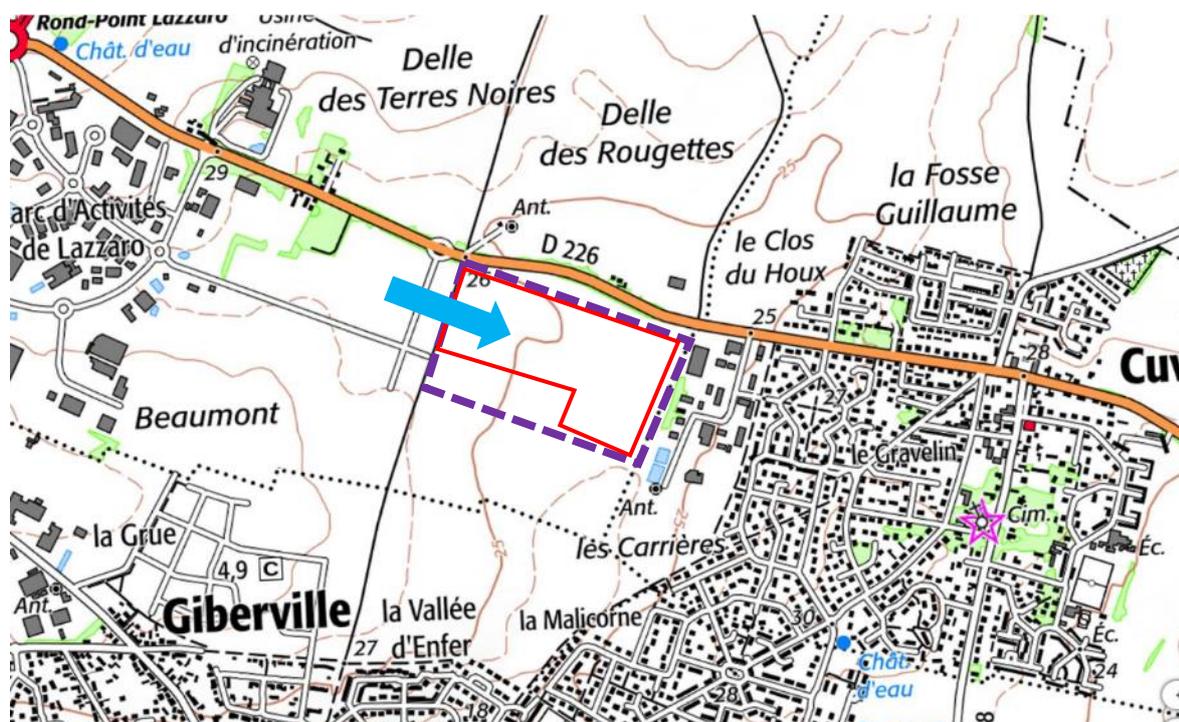
Les eaux sanitaires seront raccordées au réseau d'assainissement communal.

Les employés présents sur le site à terme et en période de forte activité représenteront environ 35 équivalents habitants (un salarié représente 0,5 EH).

Les eaux usées générées par l'activité sont dirigées, via le réseau communal, vers la station d'épuration du Nouveau Monde à Mondeville. Celle-ci a une capacité nominale de 332 000 EH avec une charge maximale actuelle de 316 699 EH : elle a donc la capacité pour traiter les eaux usées du site.

### **2.5.3 Eaux pluviales**

Carte n° 2.1 : bassin versant intercepté



Les eaux pluviales, sur une surface du bassin versant intercepté de 11 ha, sont collectées et dirigées vers des bassins de stockage. Elles sont ensuite utilisées pour arroser les cultures au sein de la serre.

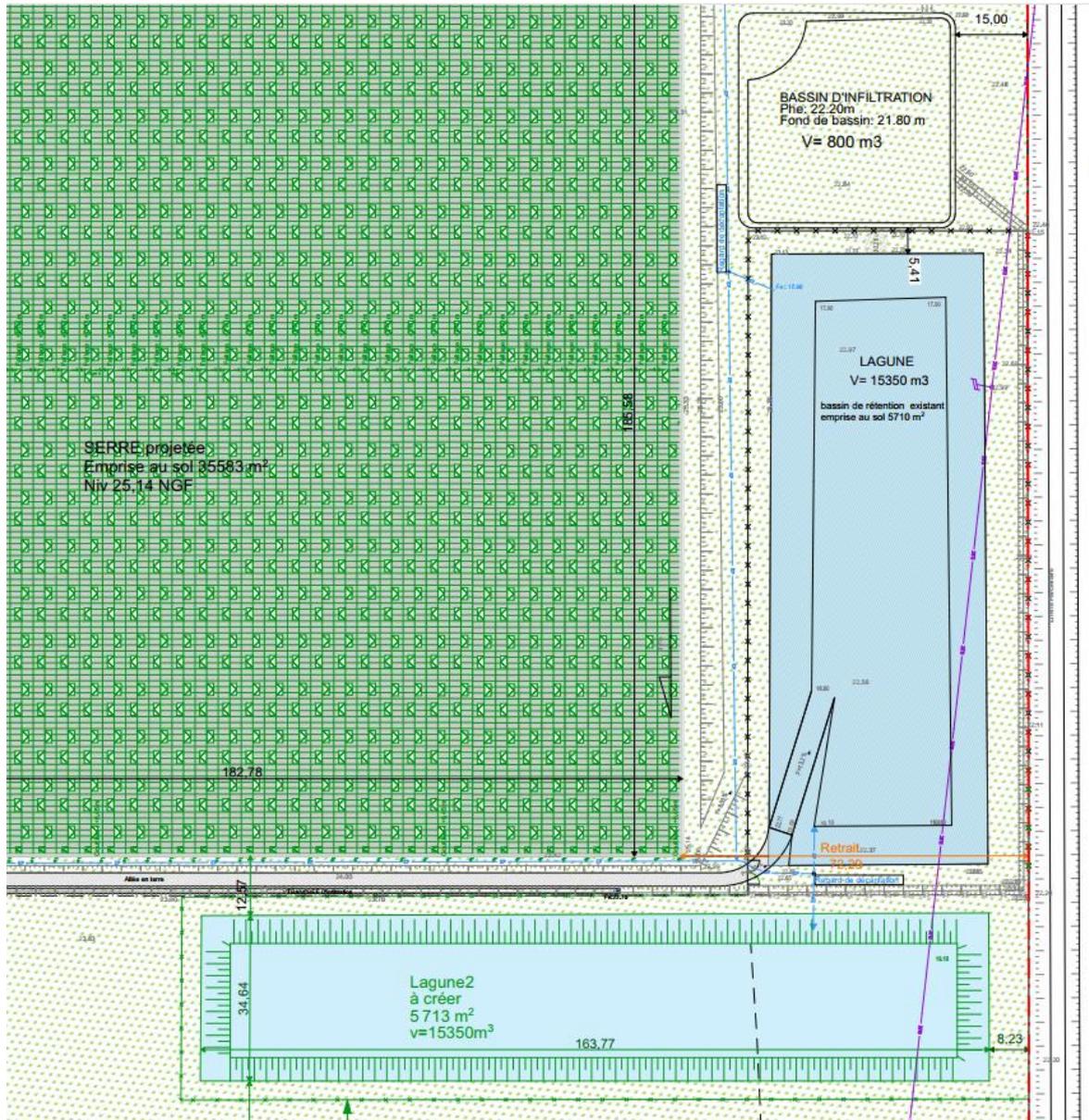
Un bassin d'infiltration permet de traiter l'éventuel surplus d'eaux pluviales non utilisé lors d'un épisode pluvieux significatif.

Les bassins auront deux fonctions :

- Deux bassins de stockage pour contenir les eaux pluviales servant à l'arrosage des cultures.
- Un bassin d'infiltration où sera redirigé le surplus d'eaux pluviales non utilisée.

Le plan ci-après, présente la disposition des ouvrages.

**Plan n° 2.2 : Ouvrages pour les eaux pluviales du site ABC 14**



- Besoin en volume de stockage des eaux pluviales

Conformément aux prescriptions du SDAGE Seine-Normandie, le volume nécessaire à la régulation des eaux pluviales a été calculé sur la base d'une pluie d'occurrence 100 ans (puisque l'exutoire de eaux pluviales est l'infiltration), des coefficients Montana de la station de Caen-Carpiquet située à 12 km du terrain et du débit d'infiltration pour le bassin de 2 000 m<sup>2</sup>.

Après calculs, le débit d'infiltration est de 10,5 l/s.

Avec ces données, le volume nécessaire à la régulation d'une pluie centennale sur le bassin versant intercepté est donc de 7 761 m<sup>3</sup>.

Les bassins de stockages, qui possèdent un volume de 30 700 m<sup>3</sup> au total, sont largement supérieur au volume nécessaire, cependant ces bassins sont également utilisés pour stocker l'eau de pluie.

Les calculs ont donc été actualisés pour prendre en compte le stockage des eaux pluviales. Dans le tableau ci-dessous nous présentons une simulation de l'évolution du remplissage des bassins pour l'année N+1.

**Tableau 2.3 : Evolution du volume des bassins année N+1**

		Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Pluviométrie Caen	mm (=l/m <sup>2</sup> )	63,1	52,8	49,7	53,4	59,4	58	51,1	59,6	54,3	78,9	78,7	81,3
Volume recueilli	m <sup>3</sup> /mois	4641	3883	3655	3928	4369	4266	3758	4384	3994	5803	5788	5980
Besoin d'irrigation	l/m <sup>2</sup>	17	30	54	85	111	119	136	102	68	26	0	9
	m <sup>3</sup> /mois	1250	2206	3972	6252	8164	8752	10003	7502	5001	1912	0	662
Bilan	m <sup>3</sup> /mois	3391	1677	-317	-2324	-3795	-4486	-6245	-3118	-1007	3891	5788	5318
Evolution volume bassins	m <sup>3</sup>	18388	20065	19748	17424	13629	9143	2898	0	0	3891	9679	14997

La simulation montre que le volume maximal stocké dans les bassins est estimé à 20 065 m<sup>3</sup> au mois de février, ce qui laisse un volume encore disponible de 10 635 m<sup>3</sup>, largement supérieur au volume nécessaire à la régulation de la pluie centennale.

## **2.6 IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT**

### **2.6.1 Installations de combustion**

**ABC 14 n'utilise aucune installation de combustion**, la chaleur nécessaire au maintien en température des serres provient du réseau de chaleur de l'unité de valorisation des déchets de la SYVEDAC, située à 700 m à l'ouest du site.

### **2.6.2 Emissions olfactives**

L'activité de culture biologique sous serre ne génère pas de nuisance olfactive.

**L'activité du site n'est pas susceptible de générer un impact sur les odeurs.**

### **2.6.3 Incidences sur le climat**

Au vu de la taille modérée des installations et des techniques mises en œuvre, et surtout au vu de son activité, l'implantation du projet d'ABC 14 n'aura aucun impact perceptible, ni mesurable à court, moyen, ou long terme sur le climat.

Concernant l'utilisation de l'énergie sur le site, ABC 14 n'utilise aucune énergie fossile.

De plus, elle récupère l'énergie dont elle a besoin, notamment la chaleur nécessaire au maintien en température des serres auprès de la SYVEDAC, comme mentionné précédemment.

Les effets potentiels d'une activité sur le climat sont liés principalement à ses émissions de gaz à effet de serre, et ABC 14 en produit très peu également.

Dans le cadre du projet, il est par ailleurs prévu la pose de 670 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le nouveau local conditionnement, qui fourniront une partie de l'électricité en autoconsommation.

**A son échelle, l'activité du site n'a donc pas d'incidence notable, à court, moyen ou long terme, sur le climat.**

## **2.7 IMPACT SUR LE BRUIT**

L'activité de culture sous serre est très peu génératrice de bruit.

Les seules sources sonores sont liées au trafic de véhicule. Le trafic se limite aux véhicules du personnel et aux camions d'expédition :

- 70 véhicules au max aux horaires d'embauche et de débauche,
- 5 camions par jour (1 à 12h et 4 dans l'après-midi).

Ce trafic est peu significatif par rapport au trafic local (moins de 2 %).

**Le projet n'impactera pas de manière notable les niveaux sonores de la zone d'étude.**

## **2.8 IMPACT SUR LA GESTION DES DECHETS**

Les déchets issus de l'activité d'ABC 14 seront :

- Déchets banals assimilables aux ordures ménagères,
- Déchets organiques : déchets de légumes.

Des orientations seront prises pour assurer le devenir satisfaisant des différents déchets issus de l'activité d'ABC 14. Chaque déchet disposera donc d'une filière de valorisation ou d'élimination spécifique et agréée.

Les entreprises reprenant les déchets seront agréées avec une préférence pour :

- des filières de valorisation et de recyclage lorsque cela était réglementairement ou économiquement acceptable,
- des filières locales afin de réduire l'impact lié au transport.

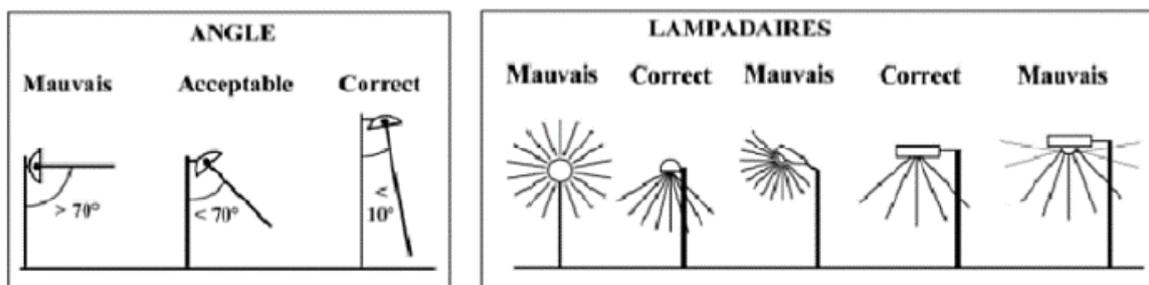
ABC 14 a par ailleurs fait le choix d'utiliser des ficelles biodégradables dans son process, ce qui lui permettra de réduire significativement sa production de DIB.

## **2.9 IMPACT LUMINEUX**

Les éclairages du complexe d'ABC 14 seront limités aux quais et aux voies de circulation, et associés, selon les stricts besoins de sécurité, à des organes de détection pour limiter le temps d'éclairage à la présence humaine ou routière, et utilisant une technologie LED.

En période nocturne, il n'y a pas d'activité et la culture des légumes ne nécessite pas d'éclairage de nuit.

Dans les zones où les éclairages doivent être maintenus pour des raisons de sécurité, ils seront orientés vers le sol, évitant ainsi l'éclairage céleste inutile.



L'intensité modérée de l'éclairage n'occasionnera pas de perturbation notable.

## **2.10 ANALYSE DES EFFETS CUMULATIFS ET TRANSFRONTALIERS**

### **2.10.1 Analyse des effets cumulatifs avec les autres projets**

Sur la période 2022-2024, quatre projets ont donné lieu à un avis de l'Autorité Environnementale sur la commune de Colombelles ou les communes proches :

- Colombelles (2023) : remplacement du pont de Colombelles,
- Caen/Mondeville (2022) : actualisation de l'étude d'impact de la ZAC du « Nouveau Bassin »,
- Touffréville (2022) : création d'une centrale photovoltaïque,
- Sannerville (2022) : création du lotissement « les Conquérantes ».

Après étude des avis, il n'est identifié aucun effet cumulatif entre le projet d'ABC 14 et ces projets.

Cette information a été collectée sur le site internet de la DREAL de la région Normandie ([Avis rendus sur projets | Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\) \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://avis.rendus.sur.projets.missions.regionales.dautorite.environnementale.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

### **2.10.2 Analyse des effets transfrontaliers**

Compte-tenu de l'activité et de la localisation du site, il n'est pas retenu d'effets transfrontaliers.

## **2.11 SYNTHÈSE DES MESURES DESTINÉES À ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER LES IMPACTS**

**Tableau 2.4 : Principales mesures destinées à éviter, réduire ou compenser (ERC) les impacts liés à l'activité**

<b>Enjeux</b>	<b>Mesures d'évitement</b>	<b>Mesure de réduction</b>	<b>Mesure de compensation</b>
Paysage, intégration paysagère, continuité écologiques	Choix des périodes de travaux en dehors des périodes de nidification. Aucune zone naturelle impactée	-Insertion paysagère prévue pour réduire l'impact visuel	Les mesures d'évitement et de réduction permettent de limiter l'impact de l'activité du site sans que des mesures de compensation supplémentaires n'apparaissent nécessaires.
Terrain agricole	Maintien d'une activité agricole sur la parcelle		
Lumière		-Mise en place d'éclairages adaptés et seulement lorsque cela est nécessaire.	
Site et zones naturelles biodiversité	Les travaux projetés n'induisent aucun impact sur les sites et zones naturelles		
Zone humide	Aucune zone humide à proximité		
Ressource souterraine en eau	Utilisation autant que possible de l'eau de pluie récupérée	Politique de réduction et économies d'eau interne.	
Eau superficielle	Pas de rejet vers les eaux superficielles		
Air	Pas d'installation de combustion		
Bruit et vibration		Activité peu génératrice de bruit et faible trafic	
Déchets		Tri à la source des déchets Tous les déchets produits par l'activité seront récupérés, valorisés ou éliminés par des filières spécialisées.	
Santé	Absence d'utilisation de produit dangereux		